

Ma 1^{ère}

GARDE À VUE



Mardi 2 février 2021 de 10h00 à 12h00

Objectif pédagogique

Du placement en garde à vue à la levée de la mesure, il s'agira d'identifier les moyens d'assister le client de la façon la plus efficace possible dans la limite de la marge de manœuvre dont dispose l'avocat.

Contenu de la conférence en virtuel

Exposé du déroulement des 24h de permanence, de l'appel de la permanence du barreau à l'arrivée au commissariat, en passant par l'entretien avec le client, l'audition de ce dernier, les éventuelles confrontations, perquisition, prolongation de garde à vue, les marges de manœuvre de l'avocat, la question du droit de suite.

Intervenant

Séverine DUPUY BUSSON, avocat à la cour.

Prérequis : avocat ou professionnel du droit.

Niveau 1 : acquisition des fondamentaux.

Spécialité : droit pénal.

Information & inscription

www.efb.fr

Conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.

